

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT 2013
VILLE DE GRENOBLE
CCA du 9 décembre 2013

THEMATIQUES

1	Données générales	3
2	Voirie et espaces publics	5
3	Services de transports collectifs et inter-modalité	8
4	Cadre bâti – Établissement recevant du public	8
5	Cadre bâti – Logements	10
6	Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	11
8	Conclusion	13
9	Fiche de synthèse 2012 et 2013	13
10	Discussions de la CCAPH du 9 décembre 2013.....	13

1 Données générales

Informations administratives de la commune

Ville de Grenoble, 11 boulevard Jean Pain, 38000 Grenoble
158 249 habitants (INSEE 2010 entrant en vigueur au 1 janvier 2013)
1 900 ha
Environ 8 300 habitants/km²

Contacts :
- Service Déplacements Accessibilité : Hervé BUISSIER
Le Forum, 3 rue Malakoff, BP 1066 38021 Grenoble.

Informations administratives de la CCAPH

La CCAPH a été créée par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2006. Elle est présidée par le Maire ou par l'élu délégué à l'Accessibilité. La liste des membres a été renouvelée par arrêté municipal du 30 Octobre 2008.

Les membres de la CCAPH :

- les **élus** représentant la commune adjoints ou délégués à : l'accessibilité, l'urbanisme, les déplacements, le logement, la santé, l'action sociale et familiale, l'insertion professionnelle, l'éducation, les sports, le commerce et l'artisanat, la lutte contre les discriminations, l'animation et les droits de voirie.

- les **associations représentant les personnes handicapées** :

ADIMCP, Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de l'Isère
AFIPAEIM, Association Familiale de l'Isère pour les Enfants et Adultes Handicapés Intellectuels
AFM, Association Française contre les Myopathies
AMVH, Association pour Mieux Vivre le Handicap
APAJH, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
APF, Association des Paralysés de France
ARDDS 38, Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds
ARIST, Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques
Association Parents Ensemble
ASG 38, Association des Sourds de Grenoble
AVH, Association Valentin Haüy
CDTEHD, Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits
COS, Commission des Personnes Handicapées, Ville de Grenoble
Figures Libres
Grenoble Handisport
LSSG, Loisirs et Sports des Sourds de Grenoble
OHE PROMETHEE
SEP Rhône Alpes, Association des Sclérosés en Plaques
Terre de Sienne
UDEV, Union Dauphiné Savoie des Déficients Visuels
UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

- les **associations d'usagers** des espaces publics et bâtiments communaux :

ADTC, Association pour le Développement des Transports en Commun
CLARG, Comité de Liaison des Associations de Retraités de Grenoble
CLUQ, Comité de Liaison des Unions de Quartier
CSF, Confédération Syndicale des Familles
FCPE, Fédération des Conseils des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques
Plateau Mistral – Eaux Claires
PEEP, Parents d'Elèves de l'Enseignements Public

- au titre des **organisations syndicales** :

CFDT, Confédération Française Démocratique du Travail, section syndicale Ville de Grenoble

Modalités de fonctionnement de la CCAPH

1 à 2 réunions par an, en séance publique depuis 2011

Rapports annuels réalisés : 2006/2007, 2008, 2009, 2011 et 2012

Sujets abordés :

- bilan budgétaire des actions de la Ville en matière d'accessibilité
- schéma directeur d'accessibilité (PAVE dans la réglementation),
- les 30 référents accessibilité de la Ville de Grenoble
- le logement adapté

Et, selon les années : l'accès à la culture, à la vie sociale, au sport, la scolarisation des enfants handicapés, le tourisme adapté, le printemps du livre accessible, le Mois de l'accessibilité, l'accès à l'emploi communal, Inovaccess.

Ordre du jour de la CCAPH du 9 décembre 2013

- Bilan des livraisons de logements adaptés sur la période 2008-2012
- Bilan des opérations réalisées en 2013 et évolution du Schéma Directeur d'Accessibilité
- Bilan de l'emploi municipal
- Les actions menées par le pôle Accessibilité de la Ville de Grenoble
- Point sur la scolarisation des enfants handicapés

La Commission s'est réunie dans la salle du Conseil Municipal munie d'une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives, avec le service de deux interprètes en langue des signes française. Plus de 40 personnes ont participé à cette rencontre ouverte au grand public.

Un hommage est rendu à M. François Suchod, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, de 1995 à 2008, décédé le 9 septembre 2013.

Budget des actions d'accessibilité de la Ville de Grenoble sur l'existant

Il s'agit des budgets relatifs à l'effort de mise en accessibilité sur l'existant, objectif 2015. Les projets neufs prennent en compte l'accessibilité mais ne sont pas comptabilisés dans les données sur l'existant.

Budget primitif accessibilité 2006/2013, Investissement en € :

	Dépenses nettes	Dépenses brutes
• 2006	864 000	1 124 800
• 2008	1 163 800	1 585 300
• 2011	1 305 880	2 214 880
• 2012	1 162 950	1 537 000
• 2013	1 084 550	1 202 050

Dans un contexte économique contraint, des budgets constants.

La Ville de Grenoble a été primée pour son investissement en matière d'accessibilité :

- Access City Award 2014, Grenoble est classée en seconde place des villes les plus accessibles d'Europe
- Access city Award 2012, Grenoble est primée pour l'accessibilité des services publics
- Grenoble, ville la plus accessible de France, baromètre APF/l'Express 2013

Dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la réglementation, la Ville réaffirme son engagement :

- Mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) et des ERT (établissements recevant des travailleurs)
- Rôle de proposition de la Commission grenobloise d'accessibilité, avec notamment un groupe de visite des ERP
- Généralisation de certains équipements : boucle magnétique pour les personnes malentendantes dans les ERP Ville
- Renouvellement de la convention avec le FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

2 Voirie et espaces publics

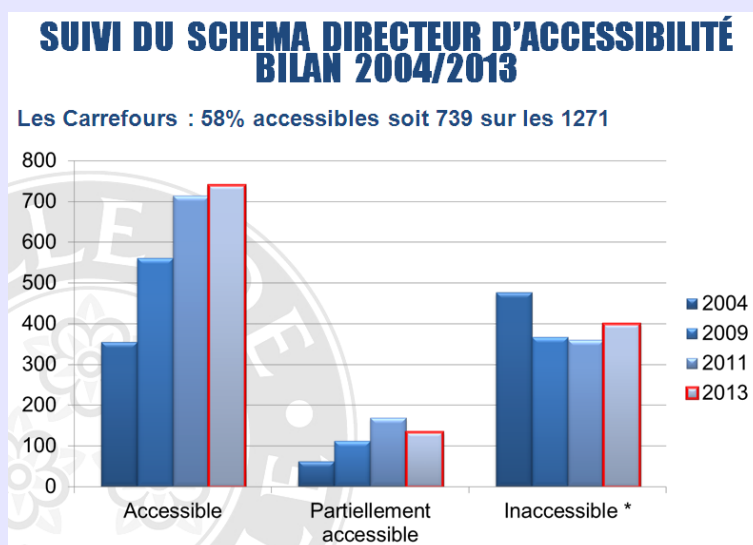
État d'avancement – Document d'accessibilité

Le schéma directeur d'accessibilité a été élaboré en interne en 2004, suite à une délibération du Conseil Municipal du 26 février 2003. La légende a été revue en 2008, dans le cadre d'un groupe de travail avec les associations de personnes handicapées. La légende simplifiée reprend les

différents niveaux d'accessibilité utilisés désormais dans d'autres collectivités sur le plan national.

210 km de voirie sont recensés à Grenoble :

Accessibilité trottoirs :	2004	2006	2009	2011	2013
Accessible :	37%	48%	64%	68%	68%
2216 tronçons en 2013					
Accessible :	456	690	1343	1499	1497
Praticable* :	294	309			
Partiellement accessible:	364	405	377	379	380
Inaccessible :		658	355	338	339
Accessibilité carrefours :					
Accessible :	34%	48%	54%	58%	58%
1271 carrefours en 2013					
Accessible :	247	404	560	714	739
Praticable* :	107	98			
Partiellement accessible :	62	60	111	168	133
Inaccessible :	476		366	360	399



NB* le niveau Praticable a été supprimé en 2008

Source : données du Service Déplacements Accessibilité de la Ville de Grenoble

Le niveau d'accessibilité moyen de la Ville est de plus de 60% en 2013, et de plus de 80% en ce qui concerne le centre-ville.

A noter, les données 2013 ne progressent pas sensiblement par rapport aux données 2011. Ce résultat est lié en partie à l'évolution de la base de données, qui est basée sur un SIG (système d'information géographique) depuis début 2013.

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Une programmation pluriannuelle des travaux d'accessibilité est réalisée à partir du schéma directeur d'accessibilité, 4^{ème} plan : 2014/16

Bilan 2013 :

Secteur 1 : continuité rue René Thomas

Secteur 3 : Eaux Claires

Autres secteur : priorité aux demandes des habitants

Budget 2012/2013 (en €) :	2012	2013
Aménagements de trottoirs :	250 000	200 000
Proximité et accessibilité :	245 100	220 000
Aménagement des zones 30 :	250 000	257 000

Le schéma directeur d'accessibilité a été annexé au PDU de l'agglomération grenobloise, annexe 2, accessibilité.

Le schéma directeur d'accessibilité est consultable en ligne sur le site web de la Ville depuis 2004 : www.grenoble.fr, ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux actions en matière d'accessibilité de la Ville (aide aux commerces accessibles, tourisme adapté, Mois de l'accessibilité, fiches techniques...)

Les travaux d'accessibilité sur l'espace public ne font plus l'objet d'aides dans le cadre du Contrat de déplacements de Grenoble Alpes Métropole depuis 2012.

Bilan du stationnement adapté : (sur un total de 38 650 places)

2004 : 484 places adaptées

2008 : 562 places adaptées

2011 : 875 places adaptées

2013 : 872 places, soit 2.26% soit un peu plus que les 2 % requis par la loi

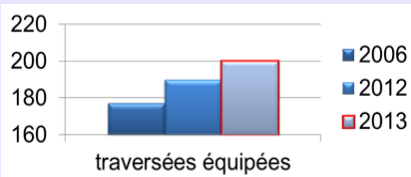


Bilan des feux sonores : (sur un total de 1 700 traversées piétonnes réglées par des feux) :

2006 : 177 traversées équipées (246 dispositifs sonores)

2012 : 190 traversées équipées (271 dispositifs sonores), soit **11% des traversées piétonnes**

2013 : 200 traversées équipées (370 dispositifs sonores), soit **13% des traversées piétonnes**



3 Services de transports collectifs et inter-modalité

État d'avancement – Documents d'accessibilité

Compétence de Grenoble Alpes Métropole et du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC)

Bilan 2013 :

90 % des 929 arrêts de bus sont accessibles sur le périmètre de l'intercommunalité

100% des lignes et stations de tramway accessibles

Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : 43 529 en 2012

Source : données SMTC

4 Cadre bâti – Établissement recevant du public

État d'avancement – Documents d'accessibilité

État d'avancement des principaux diagnostics d'accessibilité des Établissements Recevant du Public de la commune, par type d'équipements (sauf locaux isolés) :

Équipement scolaire :	104
Équipement socio-culturel :	24
Équipement sportif :	28
Équipement culturel :	41
Équipement multi-usages :	5
Équipement de proximité :	9
Commerces et services :	8
Divers :	6

Au total 225 ERP ont été diagnostiqués, avec la répartition suivante par catégorie d'ERP :

1 ^{ère} :	8
2 ^{ème} :	12

3ème : 60
 4ème : 91
 5ème : 46

28 diagnostics seront restitués fin 2013

Équipements publics communaux :

2004, 139 accessibles : 35%

2006, 144 accessibles : 37%

2009, 162 accessibles : 41 %

2011, 165 accessibles : 42 %

2013, 166 accessibles : 42 %

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Bilan 2013 :

Les diagnostics d'accessibilité des bâtiments, finalisés en 2013, vont permettre de déterminer les coûts moyens de mise aux normes des équipements, et d'évaluer les moyens à engager, lors du prochain mandat.

A l'issue de ce travail, un programme de travaux sera élaboré pour répondre à l'obligation de mise en accessibilité des ERP avant l'échéance légale du 1^{er} janvier 2015.

Budget 2012/2013 (en €) :	2012	2013
Accessibilité bâtiments :	417 850	407 550

Programme des travaux d'accessibilité 2013 :

BUDGET INVESTISSEMENT ACCESSIBILITE des ERP	Dépenses	Recettes	Dépenses Brutes
Diagnostocs accessibilité ERP 2013	50 000		
<i>Local associatif Kiap</i>	15 100		
<i>Ecole le Lac, rampe provisoire</i>	15 000		
<i>Ecole Paul Bert, rampe d'accès</i>	10 000		
<i>Ecole Jean Macé, deux classes supplémentaires, WC PMR</i>	40 750		
<i>Ecole Jules Verne, boucle magnétique</i>	3 000		
<i>Ecole du Jardin de Ville, visiophone</i>	4 500		
<i>Ecole maternelle Libération, accès, portes du hall</i>	3 600		
<i>Ecole élémentaire F. Buisson, boucle magnétique</i>	3 000		
<i>Ecole maternelle la rampe, rampe d'accès</i>	5 400		
<i>Ecole élémentaire Malherbe, rampe d'accès</i>	5 000		
<i>Pole insertion, rue de Boston</i>	10 000		
<i>Théâtre municipal, boucle magnétique, accueil</i>	11 000		
<i>Maison des Allobroges, main courante sur rampe</i>	2 000		

<i>Maison de l'enfance Prémol, restaurant</i>	13 5000		
<i>CNAC le Magasin, accessibilité accueil et WC PMR</i>	45 000	105 000	
<i>Maternelle Claude Bernard, réfection de la cour et accessibilité</i>	20 000		
<i>Rampe IESF</i>	4 000		
<i>Rampe Saint Bruno</i>	5 200		
<i>WC adapté Hôtel de Ville</i>	20 000		
TOTAL CULTURE SPORTS EDUCATION	407 550	105500*	525050
* A noter le montant de 105 000 euros correspond à une aide de l'AGEFIP dans le cadre du projet Inovaccess			

5 Cadre bâti – Logements

La Direction du Logement travaille sur 3 champs en lien avec les bailleurs sociaux, le Conseil Général de l'Isère, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et les associations :

- la demande de logements adaptés et accessibles
- l'offre
- le rapprochement de l'offre et de la demande

La demande de logements adaptés et accessibles

Les bailleurs recensent les demandes pour motif « perte d'autonomie ». En lien avec les différents partenaires, la Ville établit un fichier de recueil des demandes. Une fiche handicap est dorénavant à renseigner dans tout nouveau dossier de demande de logement social.

Un nouveau lieu d'accueil unique et accessible de la demande a ouvert au public en juin 2011, 6 boulevard Roger Salengro. Un chargé d'accueil a suivi une sensibilisation aux problématiques liées au handicap, afin de recevoir les demandeurs dans les meilleures conditions.

L'offre de logements adaptés

La Ville participe au repérage des logements adaptés/accessibles. Des « Fiches d'ambiance » qualifient l'adaptation / l'accessibilité du logement. Un cahier des charges de l'habitat adapté a été réalisé.

Bilan 2008-2012 des livraisons (réalisées par les 6 principaux bailleurs grenoblois)

194 logements adaptés ont été livrés sur un total de 1693 ceci représente 11,5% du parc social neuf.

17 % des livraisons effectuées en 2012 correspondent à des logements adaptés.

La Ville a une forte volonté d'impulsion et d'exemplarité. Elle est réservataire d'un logement adapté sur 2. Les bailleurs sociaux sont également très impliqués pour prendre en compte ce public avec des réservations de + de 20 % dans un contexte de réservations restreintes.

Les logements adaptés répondent à la double problématique des personnes handicapées et du vieillissement de la population.

A ce jour, 9 % des logements livrés soit 151 sont adaptés tout public PMR.

2.5 % soit 43 logements adaptés ont été dédiés aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Les logements livrés pour ce public âgé sont concentrés sur 5 opérations et ont été réalisés par 3 bailleurs.

Des différences de proportions de logements adaptés par typologie (1 T2 sur 5, 1 T3 sur 10 et 1 T4 sur plus de 20). Actuellement un déficit de T4 en regard des demandes est constaté.

Les demandeurs de logements adaptés répondent pour 90 % d'entre eux aux plafonds de ressources du prêt locatif aidé d'intégration PLAI.

6 Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

6.1 Les Référents Handicap et Accessibilité de la Ville de Grenoble

La Ville de Grenoble compte **30 référents Handicap/Accessibilité** dans différents services :

service déplacements, urbanisme, droits de voirie, bâtiments, espaces publics, 6 antennes mairie, santé, logement, sports, culture, ressources humaines, jeunesse et vie associative, santé scolaire et vie scolaire, SEM...

Les référents :

- relaient l'information et les demandes des habitants auprès des services
- sont formés à l'accessibilité
- contribuent au « mieux vivre ensemble »

Les référents des antennes mairie assurent en plus :

- le porte-à-porte en faveur des commerces accessibles
- une mission de veille et d'alerte sur les travaux irréguliers, notamment les commerces

6.2 Point sur la scolarisation des enfants handicapés

Les enfants en situation de handicap à Grenoble, sur l'année scolaire 2012-2013,

Le Service municipal de Santé scolaire appartient à la Direction Santé Publique

Ce service est composé de 5 équipes pluridisciplinaires réparties sur le territoire communal.

Les équipes travaillent pour environ 12 500 enfants scolarisés, leurs familles, de la maternelle au CM2, des écoles publiques ou privées. Ce service propose aux familles un accompagnement médico-social afin de favoriser l'intégration scolaire des enfants handicapés.

371 enfants sur la ville sont concernés par un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou pourrait l'être. Ce recensement établi par le service de santé scolaire n'est pas exhaustif.

Pour l'année 2011-2012 : 141 enfants sont scolarisés en classes d'inclusion scolaire (CLIS).

En 2012-2013, 153 enfants sont répartis sur les 14 CLIS.

Les CLIS sont répartis ainsi sur la Ville :

8 CLIS pour les enfants ayant des déficiences ou troubles intellectuels

2 classes CLIS pour les enfants déficients visuels

3 classes CLIS pour les enfants déficients auditifs et 1 classe DYS pour l'année 2013-13 à l'école Jule Ferry.

Médecins, assistantes sociales mais aussi éducateurs spécialisés et chirurgien-dentiste interviennent auprès des enfants ou de leurs familles.

Un bilan médical peut être réalisé par le médecin de santé scolaire pour les enfants porteurs de handicap. Ce bilan effectué en présence des parents permet de prescrire des aménagements adaptés aux besoins de l'enfant ou de proposer une orientation vers un établissement adapté ou une classe spécialisée.

L'assistante sociale intervient, lors de la reconnaissance du handicap, pour apporter son aide à la constitution des dossiers administratifs et techniques en lien avec la Maison de l'Autonomie.

Ces professionnels participent aux équipes de suivis de la scolarisation organisée par l'école avec les familles et en lien avec l'enseignant référent.

Des actions de préventions comme le dépistage et l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire sont menées par un personnel dédié auprès des enfants des CLIS.

6.3 *L'emploi des personnes handicapées à la Ville de Grenoble*

La Ville a signé une deuxième convention triennale 2013 – 2015 avec le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique** (FIPHFP)

Cette convention fait suite à celle établie de 2008 à 2011 et prolongée par un avenant jusqu'à fin du mois de décembre 2012.

Bilan 2012 de l'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville de Grenoble

Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de **7.02 %** au 1 janvier 2012 soit 223 agents. Depuis 2005 ce taux est en constante augmentation.

1. Recrutement en 2012

Deux personnes ont été recrutées sur des postes permanents et trois personnes sont entrées en apprentissage.

2. Amélioration des conditions de travail

Quarante agents en situation de handicap ont été accompagnés dans le cadre de l'aménagement de leurs conditions de travail pour leur intégration dans leur service ou lors d'une démarche d'évolution professionnelle. Seize analyses de postes ont été réalisées en 2012

3. Amélioration des conditions de vie sociale

Initiatives prises : participation à l'aménagement de véhicules personnels, fauteuils, prothèses auditives, etc....., ajout de 2 jours de congés exceptionnels, 178 agents ont également bénéficié des chèques vacances.

7 **Gouvernance, coordination et conseil/expertise**

La Ville de Grenoble a une longue tradition de travail en concertation avec les associations de personnes handicapées, les usagers et les unions de quartiers.

Dans le cadre du suivi de la Charte "Pour une ville citoyenne accessible à tous", signée en 2004, la Ville s'était engagée à réunir les associations représentant les personnes handicapées deux fois par an, pour les consulter sur :

- le schéma directeur d'accessibilité (voirie, espaces publics, bâtiments),
- la mise en œuvre de la Charte.

La CCA a pris le relais de ces réunions annuelles en 2007 et a renforcé le partenariat avec les associations.

La Ville de Grenoble a développé un service expert en matière d'accessibilité, le service Déplacements Accessibilité, créé en 2000, avec pour missions :

- le conseil en accessibilité sur les projets
- la réalisation de fiches techniques relatives aux différents types de handicaps, consultables sur le site de la Ville : www.grenoble.fr

- la formation, sensibilisation du personnel à l'accessibilité
- l'organisation du concours des commerces accessibles (7^{ème} édition en 2013) en lien avec le service Economie. Un label, associé au concours, récompense les réalisations exemplaires. Des aides aux travaux d'accessibilité sont accordées dans le cadre du dispositif FAARE (Fonds d'actions pour l'accessibilité, la rénovation et l'embellissement)

8 Conclusion

La Ville de Grenoble a été doublement primée en 2013 :

2^{ème} ville la plus accessible d'Europe, Access City Award 2014

1^{ère} ville la plus accessible au niveau national suivant le baromètre APF/ l'Express 2013

L'année 2013 a été marquée par :

Le maintien des budgets accessibilité dans un contexte contraint

L'organisation des « rencontres INOVACCESS » en octobre 2013, ainsi que l'édition d'un livre bilan du projet

La signature d'une 2^{ème} convention, relative à l'emploi communal, avec le FIPHFP pour 2013-2015

Le travail en interne pour intégrer la base de données relative à l'accessibilité de l'espace public dans le Système d'information géographique (SIG) de la Ville

Le dispositif d'aides en faveur du financement des travaux d'accessibilité n'a pas été reconduit par Grenoble Alpes Métropole

La 7^{ème} édition du concours des commerces accessibles

La 5^{ème} édition du Mois de l'accessibilité, ouverte au grand public et à l'intercommunalité, qui a connu un large succès

Perspectives 2014 :

La proposition d'un programme pluriannuel d'accessibilité 2014/2016 de l'espace public

L'étude d'un programme de travaux, sur la base du vote d'un budget, pour rendre accessible les ERP communaux, avant l'échéance légale du 1^{er} janvier 2015, à partir des diagnostics accessibilité réalisés.

9 Fiche de synthèse 2012 et 2013

9.1 Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité (PAVE) : **2005**
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : **873 en 2013**
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées en 2013 : **2,26 %**
4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : **210 km**
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles en 2013 : **68%**
6. Nombre de feux (carrefour) : **1 700 traversées piétonnes équipées**

7. Nombre de feux sonores en 2013 : 13%
8. Nombre de carrefours (abaissé de trottoir et passage piéton) (total ou diagnostiqués) : 1242
9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles en 2013 : 58%

9.2 Services de transports collectifs et inter-modalité

11. Date d'élaboration du SDA : 22 juin 2009
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné : 4 lignes de tram accessibles, 21 lignes de bus sur 22 accessibles
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport : réseau tram : 63 stations (100% accessibles), réseau bus : 950 arrêts (86% accessibles)
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles en 2013 : 25 quais de bus aménagés dont 11 situés sur la commune de Grenoble
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : tram : 103 rames accessibles (100% du parc), bus : 297 véhicules accessibles (100% du parc)
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles : acquisition de 6 autobus articulés accessibles en 2010
17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : projet de Pôle d'échange multimodal, début des travaux en 2014, ouverture prévue en 2017
18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : www.reseau-taq.com labellisé Accessiweb or en mars 2007, ce site est actuellement en cours de certification pour obtenir une certification de niveau 2 basée sur le référentiel RGAA et le label e-accessibility.
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : en 2011, 5 remarques d'usagers déposées sur le formulaire de déclaration des problèmes d'accessibilité
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : 43 529 voyages en 2012

Source : SMTC

9.3 Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement :

22. Nombre d'ERP publics communaux : 400
23. Nombre d'ERP privés : NC
24. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics communaux : 100% des ERP de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie au 31 décembre 2013
25. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2013 : 42%
26. Nombre de logements publics (comptage loi SRU) : 18 496 au 1^{er} Janvier 2013, soit 21,45 % de logements sociaux
27. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité en 2013 : NC
28. Nombre de résidences principales : 86 226
29. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité en 2013 : NC

9.4 Thématiques et actions spécifiques portés par la CCAPH :

30. Indicateurs de la collectivité : au 1 janvier 2012, 7.02 % de salariés de la ville sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi

9.5 Gouvernance et pilotage :

32. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux quartiers : programmation commune des travaux de proximité (demande des habitants) et d'accessibilité dans le cadre du dispositif de GUP (gestion urbaine de proximité)
33. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux zones ou secteurs accessibles : idem
34. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux itinéraires à enjeux : 11 secteurs prioritaires, "les grands axes", ont été définis et mis en accessibilité de 2003 à 2008 (coût : 650 k€)
35. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux pôles générateurs de déplacements : idem
36. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : le référentiel des espaces publics de la Ville de Grenoble intègre ces données depuis 2006 pour tous les projets (évolution en cours)

Un cahier de recommandations pour l'accessibilité des bâtiments a été réalisé en lien avec le service Architecture, maintenance, et travaux (AMT) de la Ville

La Commission grenobloise d'accessibilité, créée en 2007, a pour rôle de contrôler le respect des règles d'accessibilité dans les projets et les dossiers d'urbanisme (avec un représentant pour chaque type de handicap). Un groupe de visite est chargé de vérifier le respect des règles d'accessibilité dans les constructions.

9.6 Budget annuel

Budget primitif 2012/2013 (en €) portant sur l'existant, les opérations neuves intègrent dès l'origine l'accessibilité

2012	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES
Aménagements des trottoirs	250 000 €	0
Proximité et accessibilité	245 100 €	0
Aménagement des zones 30	250 000 €	50 000 (subvention METRO)
Travaux sur bâtiments	417 850 €	324 100 €
TOTAL	1 162 950 €	374 100 €
2013		
Aménagements de trottoirs	200 000 €	0
Proximité et accessibilité	220 000 €	0
Aménagement des zones 30	257 000 €	0
Travaux sur bâtiments	407 550 €	117 500 € *
TOTAL	1 084 550 €	117 500 €

* Aide AGEFIPH projet Inovaccess et FIPHFP		
---	--	--

2012	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES BRUTES
Aides aux commerces	40 000 €	0	40 000 €
Mois Access	32 000 €	7 000 €	39 000 €
Participation FIPHFP		81 300 €	81 300 €
Total		88 300 €	160 300 €

2013			
Aides aux commerces	40 000 €	0	40 000 €
Mois Access	32 000 €	5 900 €	37 900 €
Les recettes correspondent à des subventions versées par le CG38, la Métro et le SMTC			

10 Les discussions de la CCAPH du 9 décembre 2013

M. Stéphane Gemmani, élu à l'Accessibilité, Prévention et Préconisation Sociale remercie les associations et les services de la Ville qui ont contribué activement au développement d'actions en faveur de la prise en compte de tous les handicaps.

LOGEMENT ADAPTE

La question est posée de la proportion de logements adaptés par rapport au nombre de d'habitants. A étudier.

M.Gillet, Cdthed, demande que l'information sur le niveau d'accessibilité du logement adapté soit améliorée. M. Gillet cite le cas d'une personne qui n'a pas pu se rétracter après avoir signé un bail alors que le logement ne convenait pas à son handicap.

L'union de quartier Malherbe, demande s'il existe une réflexion sur l'adaptation des logements dans le parc ancien ? Une expérience a été menée avec les bailleurs sociaux au Village olympique (réalisation de rampes d'accès et d'ascenseurs dans les immeubles). Quelle réflexion pour l'avenir, et sur d'autres quartiers ?

Mme Long, collectif autisme, pose la question de l'habitat partagé pour les personnes autistes. Ce mode d'habitat présente également un intérêt pour les personnes âgées. M.Gemmani précise qu'un projet se dessine, il sera à approfondir par la prochaine équipe municipale.

M.Rogez, Cdthed, interpelle les bailleurs sociaux sur la question du délai d'intervention lors d'une panne d'ascenseur, très pénalisante pour les personnes en fauteuil roulant.

Mme Lloret, AVH, demande si les ascenseurs sont bien adaptés aux personnes déficientes visuelles, avec une annonce vocale ? Ce dispositif est désormais normé dans les ascenseurs neufs.

Le CCS4 demande quels sont les logements adaptés sur le secteur 4 ? A étudier, l'offre va s'étoffer avec l'opération Flaubert dans le neuf.

Mme Monique Vuailat, adjointe au Maire en charge du Logement et de l'Habitat intervient pour présenter le bilan des actions en matière de logement, et les perspectives à venir.

EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE

Le CCS4 demande s'il existe des statistiques relatives au niveau d'accessibilité du domaine public par secteur ? Les données ont été intégrées au système d'information géographique (SIG) en 2013. Le SIG permettra de réaliser ce type de statistiques à l'avenir.

M.Gillet, Cdthed, souhaite le retrait de tous les dispositifs anti-scooters, lesquels entravent la mobilité des personnes à mobilité réduite et rappelle que certains dispositifs installés ne sont pas conformes au gabarit qui a été défini.

La Ville rappelle que le dispositif a été étudié, en concertation avec les associations de personnes handicapées, et qu'il s'agit d'un compromis, à défaut d'une meilleure solution. Certains dispositifs ont un gabarit plus contraint, c'est, dans ce cas, une réponse à une demande des habitants. Chaque dispositif est testé avec des riverains en situation de handicap, habitant le quartier. Si le gabarit s'avère trop contraint, il peut être modifié en déplaçant un potelet prévu à cet effet. Il convient également de noter que les barrières, constituant le dispositif, sont évidées, pour faciliter les manœuvres. Les cale-pieds du fauteuil roulant peuvent ainsi passer à l'intérieur de la barrière.

M. Faure, Grenoble Alpes Métropole, travaille actuellement sur un calculateur d'itinéraires piétons, et modes doux. Il souhaiterait collaborer avec les services de la Ville de Grenoble pour avancer sur ce projet. La mise en commun de la base de données Ville est actée.

M. Gemmani souligne que ces collaborations permettront de proposer des outils d'aide aux déplacements plus adaptés aux besoins des utilisateurs car ne s'arrêtant pas aux limites communales.

Mme Elisabeth Bachelier, responsable de la MJC mutualité signale que la MJC mutualité située 10, rue Chanrion n'est pas accessible. Elle demande si la mise en accessibilité du bâtiment est

programmée et si la mise en place d'une rampe va être réalisée. La demande va être étudiée.

M.Thiorne FCPE, demande quelles sont les opérations programmées pour 2014 sur les bâtiments scolaires ?

M. Gemmani précise qu'un groupe scolaire par secteur est accessible aux enfants mais également aux parents car l'accessibilité ne concerne pas que les élèves.

Les bâtiments scolaires ont été diagnostiqués en priorité et les travaux d'aménagements sont prévus en concertation avec les écoles. M.Gemmani rappelle également que l'objectif de rendre tous les équipements accessibles en 2015 ne sera pas tenu, le niveau d'accessibilité des ERP est de 42% à Grenoble, taux bien au-delà de la moyenne nationale.

Sur la Ville, 300 bâtiments environ ont été diagnostiqués, les locaux non traités sont des locaux isolés.

BILAN DE L'EMPLOI MUNICIPAL

Mme Vincent, AFIPaiem, demande si des personnes avec un handicap intellectuel sont employées à la Ville.

SCOLARITE DES ENFANTS

M.Thiorne, FCPE, signale qu'en terme d'accompagnement, il manque des assistantes de vie scolaire, notamment pour le périscolaire. La question de la formation des AVS est également posée.

Il est proposé que la Ville réalise une fiche d'information à destination des familles sur les différents dispositifs scolaires mis en place. Ce document pourrait être consultable en ligne.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES SOURDES

M. Guiraud, membre du conseil d'administration de l'association des sourds de Grenoble, demande quelles sont les propositions pour améliorer l'accessibilité des sourds ? Dans plusieurs villes comme Paris, Poitiers, Toulouse, quelques bibliothèques mettent à disposition « l'oplink », à savoir un point d'accès en libre-service à un interprète en langue des signes française par le web. La question va être étudiée.